

3B CROISSANCE
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 81 rue de la Petite Eau
73290 LA MOTTE SERVOLEX
887 845 931 RCS CHAMBERY

EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 24 OCTOBRE 2024

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir constaté que la Société dépassait à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2023 deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes, décide de nommer la société **ANDERLAINE AUDIT**, représentée par Monsieur Nicolas PICARD, domiciliée 82 rue de la Petite Eau 73290 LA MOTTE SERVOLEX, **en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire** pour une période de six (6) exercices, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique **statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029**.

La société ANDERLAINE AUDIT, représentée par Monsieur Nicolas PICARD a fait savoir à l'avance qu'elle accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

TROISIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Certifié conforme
Le Gérant
Monsieur Olivier BOURNONVILLE